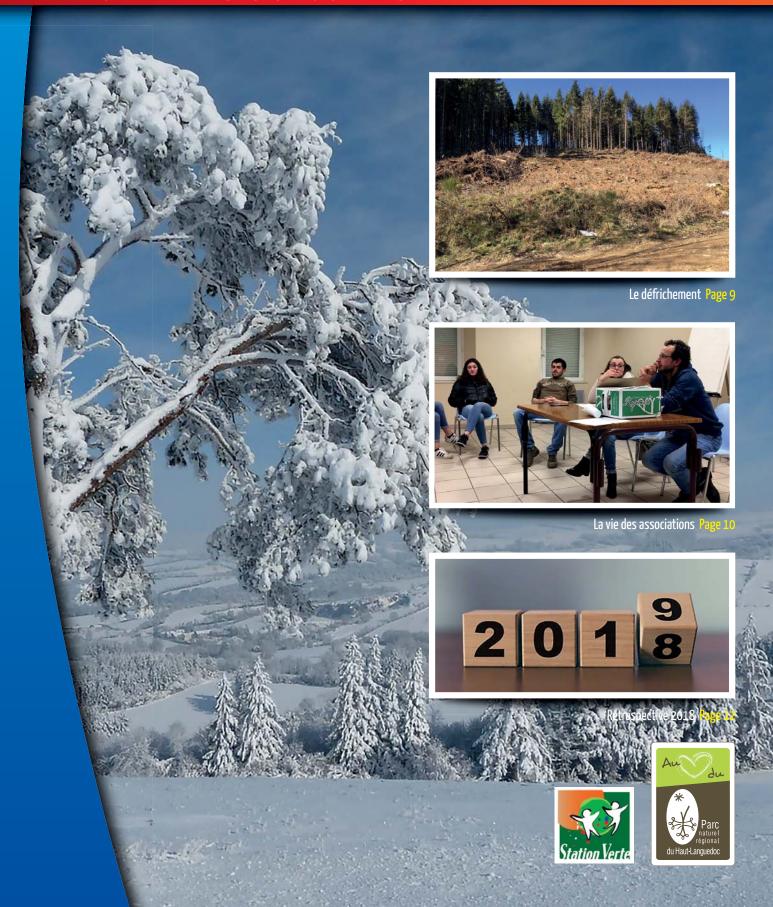




Occitanie

Suivez l'actualité de votre commune sur : www.murat-sur-vebre.fr





Le mot du Maire



Sommaire

	Mot du maire				2
		il munic			
Informations communautaires					6
Informations communales					
			Doss	ier	9
Associations			IS	10	
C'était 2018				8	11
Bonne Année 2019				9	12

Responsable de la publication : Daniel VIDAL

Rédaction et coordination :

Bernard ROUMESTANT

contact.murat@orange.fr

Crédit photos:

Chantal Laglasse, Anne-Laure Maury, Olivier Razimbaud, Bernard Roumestant, André Suc.

> Impression : Imprimerie Périé - 81230 Lacaune Imprim'Vert®

Chers administrés,

Nous sommes maintenant bien entrés dans l'année 2019 avec un hiver rigoureux qui nous rappelle avec un premier épisode neigeux dès fin octobre de l'année dernière que nous sommes en zone de montagne. Un hiver qui souligne l'importance des services de grande proximité pour assurer le dégagement des voies d'accès et permettre la poursuite des activités économiques ou sociales : l'antenne de la DDE de notre commune, le service technique municipal et celui des sapeurs-pompiers d'autant plus essentiel quand l'offre de santé s'amenuise.



L'efficacité de ces services bien équipés est due en grande partie à leur présence au quotidien sur le territoire de notre vaste commune. C'est en effet cette proximité qui fait que les agents connaissent bien le territoire sur lequel ils agissent, les activités qu'on y pratique et qui conditionne la rapidité et l'efficacité de leurs interventions. C'est cette proximité qu'il faut conserver même si nos organisations administratives s'agrandissent et qu'une meilleure maîtrise des coûts nous conduit à mutualiser des moyens. Des équipes techniques proches du terrain et activées par des lignes hiérarchiques courtes et locales sont le gage de services au public efficaces et au moindre coût.

Une nouvelle année, c'est un nouveau budget que nous proposerons bientôt au conseil municipal, un budget que nous préparons depuis plusieurs mois avec l'équipe municipale et qui concrétisera la volonté politique d'élargir l'offre de services à la population comme la création d'une Maison d'Assistants Maternels; l'entretien de notre patrimoine immobilier avec la poursuite des travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Etienne et la réhabilitation thermique de la salle des fêtes; l'amélioration du cadre de vie avec l'aménagement du centre de Candoubre et la restauration des sources patrimoniales de Plos et du Causse.

S'il est tard pour vous renouveler les vœux de la municipalité, il n'est pas trop tard pour remercier les murataises et les muratais qui ont bien voulu participer à la cérémonie des vœux, une rencontre traditionnelle et chaleureuse pour bien commencer l'année tous ensemble. Et un grand merci aux bénévoles qui ont contribué à sa réussite.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL Maire de Murat-sur-Vèbre

Conseil municipal



Population

La population légale pour notre commune au 1^{er} janvier 2016 issue du recensement et qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 est de 847 habitants.

Elections

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen. Le principal changement par rapport aux élections de 2014 est l'abolition des circonscriptions régionales et le retour aux listes nationales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

Conseil municipal du 24 octobre 2018

Projet de parc éolien Castanet-Le-Haut - Murat

Le PNRHL a fait connaitre ses recommandations concernant les études environnementales et paysagères préalables à la présentation du projet en Commission du Parc en charge des énergies renouvelables. Il est en particulier rappelé que l'avis du Parc sera rendu sous réserve de ne pas avoir atteint le plafond de 300 éoliennes sur tout le territoire du Parc. 271 éoliennes ont été acceptées à fin novembre 2018.





- Il est présenté et commenté le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a pour objet d'évaluer les charges liées aux transferts de compétence entre les communes et la communauté. Le rapport est adopté.
- Il est approuvé les modifications proposées par l'ONF sur le parcellaire de la forêt communale à la suite de l'installation du parc éolien de la Salesse ainsi que les propositions d'affouage à Lauze, La Ramasse et La Capelle.
- La mairie disposant de trois ruches peuplées fournies par le PNRHL, il est décidé

de les confier à Laure SALES, seule candidate, dans le cadre d'une convention d'objectifs.

- Il est accepté de solliciter les fonds de concours pour le financement des projets : acquisition d'illuminations (3 750 €), remplacement des serrures des bâtiments communaux (5 500 €), signalétique Candoubre (2 600 €), informatique municipale et scolaire (6 000 €), isolation salle des fêtes (101 078 €), étude accessibilité (10 000 €)
- Pour mettre en œuvre le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et l'obligation de disposer d'un Délégué à la Protection des Données, il est décidé de confier cette responsabilité au service mutualisé proposé par l'association des maires du Tarn.
- Il est décidé d'autoriser la société d'exploitation du parc éolien CEPE de MURAT (6 éoliennes à Faulat) à toutes études nécessaires pour le renouvellement (« repowering ») de ce parc.
- Il est accepté les autorisations de passage demandées par la société RAZ Energie pour le projet de Mélagues en contrepartie d'une redevance de 10 000 €.
- Il est décidé de l'acquisition par la commune des parcelles A 680 (2a 5ca) et l 314 (4ha 49a 10ca) pour 13 500 € aux héritiers de M. et M^{me} HARDTMEYERH. Il en est de même pour les parcelles l 320 (24a 31ca) et l 321 (61a 10ca) en indivis de la famille VIDAL pour 2 574 €. Ces parcelles se situent aux Senausses dans une zone concernée par le projet éolien Castanet-le-Haut - Murat.
- Masades : Voir le compte rendu complet sur le site officiel de Murat-sur-Vèbre

Arrêté du Préfet du Tarn du 26/11/2018

À la suite de la demande présentée par le conseil municipal par délibération du 24 octobre 2018 et à la consultation des membres des sections de commune concernées, il est prononcé le transfert à la commune des parcelles G 346, G 347 et G 349 (47a 64ca) de « Canac » et G 534 (6ha 15a) de « Canac - Le Ga ».

Les membres des sections de commune de Canac et de Canac-Le Ga se sont exprimés majoritairement en faveur du transfert de propriété. Ces parcelles concernent le site du château de Canac et celles au travers desquelles seront aménagés les nouveaux accès aux vestiges depuis le chemin de randonnée départemental du Plo de Canac.



Conseil municipal

- Il est accepté l'attribution de l'indemnité de conseil, soit 159,92 €, au nouveau trésorier-payeur communal.
- Il est refusé la demande par un particulier de déclassement de partie du domaine public à Peyroux, ce déclassement entrainant l'enclavement des parcelles L 763 et L 762.
- Le local qui était occupé par le chirurgien-dentiste est mis à disposition de l'orthophoniste une demi-journée par semaine. D'une manière générale les locaux communaux sont mis à compter du 1°r janvier 2019 à disposition des professions médicales à titre gracieux.
- A l'unanimité, Bernard ARRIBAT est désigné comme délégué à la nouvelle commission municipale de contrôle des inscriptions/radiations sur la liste électorale.

Conseil municipal du 17 décembre 2018



Réunion de lancement du chantier de la MAM le 15 janvier 2019

- Il est retenu les recommandations de la commission « Appel d'offre » pour le choix de l'entreprise pour réaliser les travaux d'isolation extérieure de la salle des fêtes (BORIES Métallerie) pour un montant de 131 991,94 €
- Il est retenu les recommandations de la commission « Appel d'offre » pour choisir les titulaires des lots de la consultation « Maison d'Assistants Maternels » et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Lot 1: Démolition: CAGIBAT (35 623,85 € HT)

Lots 2 et 3 infructueux : Le Maire est autorisé à passer un marché public en procédure négociée

Lot 4 : Plâtrerie et Faux Plafonds : SARL ROUQUETTE PEINTURE (46 248,18 € HT)

Lot 5 : Revêtement de sols durs - Faïence : SASU CAGIBAT (11 455,16 € HT).

Lot 6: Revêtement de sols souples: SARL ROUQUETTE PEINTURE (8 214,60 € HT).

Lot 7 : Peinture : SARL ROUQUETTE PEINTURE (6 970,39 € HT).

Lot 8 : Electricité : CALAS David (16 926,00 € HT).

Lot 9 : Chauffage – plomberie – Ventilation : CALVAYRAC et Fils (43 189,90 € HT).

- Il est accepté de solliciter les fonds de concours pour le financement des projets : numérisation des actes d'état civil (2 297 €), protection églises (12 434 €), MAM (229 311 €), Travaux sur le réseau public eau potable (6 042 €), fontaine école maternelle (1 487 €).
- Le maire est autorisé à signer la convention avec la communauté pour faire assurer le ménage de la salle du petit train par le personnel communal au tarif de 18,50 €/heure.

 Demande d'avis sur le projet de parc éolien à Arnac-sur-Dourdou.

Vote à bulletin secret : Pour : 4, Contre : 3, Absentions : 7, Ne prend part au vote : 1.

- Il est accepté les autorisations de passage demandées par SAMÉOLE pour le projet du parc éolien Murat - Castanet-le-Haut, en contrepartie d'une redevance de 10 000 €.
- Il est accepté les autorisations de passage demandées par VALECO pour ses travaux sur le parc éolien de Combaynart (commune de Barre) en contrepartie d'une redevance de 11 000€.
- Les tarifs de travaux de goudronnage complémentaires assurés par le service technique municipal sur les parcelles privées sont décidés :

Bi couche : 6 €/m², Tri couche : 7,50 €/m², Préparation et tout-venant : 14 €/m².

 Masades (Voir le compte rendu complet sur le site officiel)

Il est demandé la communalisation partielle de la parcelle A 706 (Section du Causse : dolmen), de la parcelle C 252 (Section Cambert : intérêt public) et de la totalité de la section de Moulin-Mage (four à pain).

Carte scolaire

Le directeur académique des services de l'Education nationale du Tarn a présenté la carte scolaire pour la rentrée 2019 et... confirmé le quatrième poste pour notre école! Un léger tassement des inscriptions scolaires ces dernières années l'avait mis en question. Des explications complémentaires et notre engagement à proposer un cadre scolaire d'excellence avec un accueil pour la petite enfance ont semble-t-il convaincu les services de l'Etat.

On rappelle que l'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans et sous certaines conditions, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée. Nous remercions les parents de l'inscription en mairie dès 2 ans même s'ils souhaitent les scolariser plus tard.

Conseil municipal



- A la demande de la Fédération Nationale des Collectivités Forestières qui s'est opposée au vote du budget 2019 de l'ONF, en particulier sur l'encaissement par cet organisme des recettes de bois des communes avant reversement à celles-ci, il est voté à l'unanimité une motion de soutien à cette opposition.
- Il est décidé de recourir lorsqu'il y aura besoin à l'Agence France Locale (AFL), un établissement de crédit créé par et pour les collectivités pour
- financer leurs investissements (Taux: 1,565 %). Le coût d'adhésion est de 10 400 € payable en trois ans.
- Il est décidé d'adhérer au service d'assistance technique SMICA pour les logiciels de gestion Berger Levrault. Cette adhésion n'a pas d'incidence financière.
- La demande de subvention du Foyer socio-éducatif du collège de Lacaune est acceptée sur l'exercice 2019, soit 300 €.

Remise des diplômes du brevet des collèges



Dimanche 1^{er} décembre 2018 en salle de réception de la mairie de Lacaune remise des diplômes du DNB (diplôme national du brevet) session juillet 2018 avec le nouveau principal du collège Mr GIOVANNINI : bons résultats du collège du Montalet qui en plus des élèves des Monts de Lacaune reçoit les internes pour un enseignement adapté.

51 lauréats qui ont tous obtenu une mention, un grand nombre obtenant la plus haute distinction (très bien).

L'usine de Candoubre, un bâtiment communal





Pour faciliter l'installation d'une nouvelle entreprise à Candoubre, la mairie a acquis pour 1 euro symbolique les parcelles et les bâtiments du site de Montagne Noire à Candoubre. Le site de production, fermé pour raisons économiques lors de la reprise des activités en juin 2017 du groupe Financière Turenne Lafayette en liquidation judiciaire, était devenu la propriété du groupe coopératif agricole COOPERI Arc Atlantique. La signature définitive est intervenue le 12 janvier dernier avec Christian BOREL Directeur Général Délégué de la compagnie Montagne Noire, groupe COOPERI.

Le conseil municipal a visité le 16 février dernier les nouveaux locaux municipaux loués à l'entreprise Salaisons Saint-Georges.



Informations communautaires

Bulletin d'information de la CCMLHL





Le bulletin d'information de la CCMLMHL de janvier 2019 est à votre disposition en mairie ou en téléchargement sur le site de la communauté.

Une nouvelle commune

Suite à sa demande, la commune de Saint-Salvide-Carcavès (76 habitants) est rattachée à notre communauté au 1° janvier 2019. Cette commune disposera d'un délégué, Evelyne BOUSQUET (maire) au conseil communautaire qui passe de 35 à 36 conseillers (dont 3 pour Murat-sur-Vèbre et ses 847 habitants).

Conseils communautaires

Les délibérations proposées par l'exécutif ne sont pas toutes votées unanimement...

Compétence en matière de petite enfance et d'enfance

Le conseil communautaire s'est prononcé pour la seule prise de compétence partielle suite à un vote à bulletin secret proposé par la présidence : 24 pour prise de compétence partielle, 7 pour prise de compétence totale, aucune abstention, aucun vote nul.

La compétence partielle ne permet pas la

mutualisation des moyens et des financements au niveau de la communauté (comme par exemple le Tourisme).

Plan de financement du Pôle culturel et de son fonctionnement





Le pôle culturel prévoit une salle de spectacle de 150 places assises, le Bureau d'Information Touristique et la médiathèque de la commune de Lacaune.

Montant de 2 400 000 € H.T., soit Travaux 2 200 000 € - MOE 165 000 € - Frais complémentaire 35 000 €. A répartir 75 % communauté – 25 % Commune de Lacaune.

Le montant initial du pôle culturel évalué à 1 650 000 € (839 m²) est passé au montant de travaux actuels pour une surface de 1 218 m² suite aux études de conception, soit + 33 %.

Début travaux : 2020 - Fin travaux : 2022.

Fonctionnement: 92 500 €/an dont subvention communautaire de 65 750 €/an.

Vote à bulletin secret : 15 voix contre, 13 voix pour et 2 voix nul.

Les vœux de la Communauté





Le 25 janvier à Lacaune-les-Bains, Robert BOUSQUET, a présenté les vœux de la communauté en présence du député de l'Hérault Philippe HUPPÉ, du personnel et des élus des 20 communes. Après la présentation des événements marquants de l'année écoulée et ceux à venir, des médailles ont été décernées au personnel (127 agents avec la maison de retraite) récompensant les nombreuses années de services rendus : Laurence BONNET (médaille d'argent), Joël CASTAN, Max PONS, Jean-Marc ROUQUETTE (médailles vermeil) et Alice LIPRENDY (médaille d'or).

Informations communales



Une médaille Grand Or





La fête de la Sainte-Barbe du corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn s'est tenue le 7 décembre dernier à l'école des Mines d'Albi. Au premier rang bien sûr, le colonel Christophe DULAUD, directeur du service départemental d'incendie et de secours et chef du corps départemental, le préfet Jean-Michel MOUGARD, le président du conseil départemental Christophe RAMOND et les personnalités civiles et militaires.

Mais les vedettes du soir étaient les pompiers eux-mêmes et notamment ceux qui ont été récompensés pour leur action sur le terrain. Médaille d'honneur d'ancienneté échelon grand or pour 40 ans de service : au capitaine Jean-Luc PISTRE...

Et avec les félicitations de l'équipe municipale.

Commémoration du 11 novembre





La commémoration de l'armistice du 11 novembre, qui avait lieu à Murat-sur-Vèbre le dimanche 18 novembre 2018 avait réuni un large public à l'occasion de la dernière année de célébration du centenaire de la Grande Guerre.

Comme les quatre dernières années les enfants de la classe de CM2 ont lu les noms des muratais morts à la guerre en 1918.

Gestion patrimoniale du réseau d'eau public communal

Les travaux d'équipement pour la construction du réseau d'eau potable sur le territoire de la commune se te<mark>rmine (voir le bulletin N°72 de novembre 2018).</mark>

l'enjeu est maintenant d'assurer la gestion patrimoniale de ce réseau. Comme toutes infrastructures, les ouvrages doivent être contrôlés, entretenus, réparés. C'est le service technique municipal qui assure, après avoir participé aux travaux de construction et suivi les formations requises, les opérations de maintenance et de suivi de la distribution. Il est essentiel de garantir la continuité du service de distribution, le respect des critères de qualité et la maitrise des prélèvements sur les ressources en eau tout en optimisant les coûts pour l'usager. Les actions entreprises dès 2018 pour réduire les fuites se sont concrétisées par la bonne performance actuelle de notre réseau (85%). D'autres actions préventives à l'égard des périodes de sécheresse ont été menées.

Points d'eau publics

Lors du conseil municipal du 11 octobre 2017, il avait été décidé de répertorier les points d'eau publics du réseau d'eau potable sur la commune pour en vérifier l'utilité publique et en maitriser le coût. Leurs consommations comme les taxes qui s'y appliquent sont en effet supportées par tous les usagers du réseau. L'analyse de leurs consommations et leurs usages a conduit à en supprimer 23 et en conserver 15, hors fontaine publique provenant d'une source locale.

Le classement des statues-menhirs

La plupart des propriétaires des statues-menhirs de notre territoire (70 pour le Tarn) ont accepté de proposer leurs inscriptions, en tant qu'objets mobiliers, au titre des monuments historiques. Ce mode de protection, outre une reconnaissance de l'intérêt archéologique éminent de chaque objet, permet d'assurer le suivi sanitaire de cette statuaire fragile et de mettre à la disposition de chaque propriétaire les compétences et conseils des services patrimoniaux de l'État en vue de la bonne conservation de ces monuments.

Cette démarche proposée par la DRAC Occitanie s'insère dans le projet de territoire mené pour la valorisation du patrimoine archéologique des Hautes Terres d'Oc et la rénovation de notre Centre d'Interprétation des Statues-Menhirs.



Informations communales

En ce qui concerne la collection archéologique municipale constituée au fil du temps par les érudits locaux, son inventaire dans le cadre d'une base de données départementale se termine. Il a été réalisé par le Comité Départemental d'Archéologie et financé par la communauté.

Murat en état de siège

Retrouvé dans les papiers d'une famille murataise, une affiche signée du commandant militaire de la place de Murat exige des citoyens administrateurs de la commune, dans le plus court delay.

- De fournir tout ce qu'il manque pour l'hébergement d'une compagnie de soldats
- D'établir un corps de garde de quatre citoyens (âgés de 16 à 60 ans) tous les jours pour maintenir l'ordre avec la troupe de ligne et six de plus les dimanches et jours de fête
- Pour ceux qui refuseraient le service, ils devront payer 3 francs sur le champ à peine d'avoir quatre hussards qui resterons jusqu'à difinistion de payement
- D'abattre la chaire qui se trouve dans le temple décadaire (l'église Saint-Etienne est devenue le temple de la raison)

C'était le 6 pluviose an VII (25/01/1799) et Murat compte alors 2 500 habitants et... beaucoup de contre-révolutionnaires !

Une communauté villageoise généreuse et des associations dynamiques





Les fonds récoltés lors du Téléthon 2018 se sont élevés à 4 440 €, plus de 20% d'augmentation par rapport à 2018.

Après l'hiver, viendra l'été...



Les vélos à assistance électrique du Parc naturel régional du Haut-Languedoc sont de retour dans notre commune pour le mois d'août. Quatre vélos et un VTT à assistance électrique seront disponibles à la mairie du 5 au 26 août 2019.

Le prêt s'effectue du lundi après-midi au lundi matin. La réservation d'un vélo se réalise auprès de la mairie en amont (Tel.: 05 63 37 41 16).

Et les associations murataises ont programmé leurs manifestations festives et culturelles pour l'été. A consulter sur le site www.murat-sur-vebre.fr et sur le site Tourisme Monts et Lacs en Haut-Languedoc.

1^{er} mai : Randonnées du Muguet

18-21 juillet : Grandes fêtes de la Madeleine

4 août : Foire

11 août : Fête des Battages

14 août : Vide Grenier

16 août : Marché de nuit

Théâtre

Les associations CAMV, Aînés du Castelas et MJC vous proposent le samedi 6 avril une soirée théâtre pleine de fantaisie et d'humour. La compagnie des Baladins des Fournials dans leur nouveau spectacle nous raconteront l'histoire d'un couple qui ronronne d'amour mais se trouve perturbé par son entourage, la pièce occitane inventera la colocation entre retraitées aux caractères bien trempés. Enfin, on retrouvera (en occitan) la suite des aventures en Corse de deux comédiennes parties y chercher un mari. Entrée : 6 € - Gratuit pour les moins de 12 ans.







Le défrichement

Est considéré comme défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de **détruire l'état boisé** d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière. Est également un défrichement toute opération volontaire entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique.

Le défrichement peut être :

- direct, par exemple la coupe et le dessouchage des arbres (ex : urbanisation, carrière, mise en culture...).
- indirect, par exemple la coupe des arbres, puis une exploitation du terrain empêchant toute régénération de s'installer (ex. pâturage intensif, stockage de matériel, camping...).

Le défrichement est une opération soumise à AUTORISATION, sauf cas particuliers ou exemptions prévus par le code forestier :

Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation (L.341-3 du Code Forestier)

CONSEIL : <u>PRÉPARER VOTRE DEMANDE</u> d'autorisation de défrichement en <u>AMONT du PROJET.</u>

L'autorisation de défrichement étant SYSTÉMATIQUEMENT assortie d'une ou plusieurs conditions, dès le début de votre projet, il est conseillé de contacter la DDT afin qu'elle étudie la compensation et/ou les conditions qui seront assorties à la décision.

Par ailleurs, certaines opérations <u>ne constituent pas</u> un défrichement (L341-2 du CF) ou sont exemptées d'autorisation (art. L342-1 du CF). Aussi, la présentation de votre projet en amont aux services de la DDT permettra de se prononcer sur la qualification de l'opération ou l'exemption éventuelle d'autorisation.

En forêt des collectivités

Toute opération de défrichement est soumise à autorisation, quelle que soit la superficie ou la taille du massif impacté.

En forêt privée

Quelle que soit la superficie à défricher, toute opération sur une parcelle attenante à un massif forestier de taille supérieure ou égale au seuil départemental, est soumise à autorisation. Dans le Tarn, ce seuil est fixé à 4 ha pour les bois et forêts en zone de montagne et de piémont et à 2 ha pour les autres bois et forêts (Arrêté du 25/07/2017).

Le défrichement peut être refusé dans certains cas (L.341-5 du Code Forestier). Il s'agit principalement des cas où la forêt assure une fonction qui rend son maintien nécessaire (protection contre les risques naturels, maintien de la qualité de l'eau...).

Le défrichement est **INTERDIT** dans les **Espaces Boisés Classés** (EBC – L1132 du C.U) **et les espaces** boisés identifiés comme éléments **de paysage remarquable** dans les PLU (L151-23 du C.U).

La nature des parcelles portées sur les relevés de propriété du cadastre n'a pas de valeur juridique. C'est une reconnaissance des services de la DDT sur le terrain qui permet de statuer sur l'état boisé ou non de la parcelle.

Vos contacts:

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service économie agricole et forestière 19, rue de Ciron - 81013 ALBI Cedex 09 Tél. 05 81 27 59 61ou 51 22



Associations

Atelier Photo





Nouveau studio au presbytère Saint-Etienne et poursuite du projet « Mon village en photo » :

Saison II des portraits d'agriculteur de la commune pour le groupe 1 et « Les paysages de la commune » pour le groupe 2.

Avec le soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Frédérique Elie Vergely 06 60 95 98 81

Comité des fêtes : un nouveau bureau





Le comité des fêtes en charge de l'organisation de la grande fête de la Madeleine a tenu sa réunion de bureau le 26 janvier. Son Président « historique » depuis une douzaine d'années Julien PISTRE a souhaité passer la main à une nouvelle équipe tout en l'assurant de son aide et de son engagement. C'est un binôme constitué de Cédric CARRIER et de Guilhem BASCOUL qui va poursuivre le lourd travail de proposer des orchestres de qualité pour les bals et maintenir le haut niveau du traditionnel feu d'artifice... en bouclant le budget! Un budget conséquent de plus de 10 000 euros et une situation financière confortable a précisé la trésorière.

Tous les jeunes et moins jeunes sont les bienvenus pour contribuer à la réussite de la grande manifestation de juillet qui célèbre un événement un peu oublié de la longue histoire murataise, celle de la signature par Philippe de Valois la veille de la fête de sainte Madeleine 1328 d'un document concernant les droits consentis à ses habitants et l'autorisation de tenir une foire pour la Madeleine.

Vie et joie à Murat-sur-Vèbre

Vie et Joie, association créée par le père Pierre COURCELLE a acquis le domaine de Gayragues le 20 juin 1972 pour y installer ses colonies de vacances. Elle y fait réaliser d'important travaux par les artisans locaux, bientôt des amis, comme Émile RAZIMBAUD ou Claude VABRE. Chaque année des colonies s'y installent pendant l'été, des « mamies sportives » à Pâques et des maisons familiales proposent un accueil pour des familles complètes. A partir de 1999, les locaux sont transformés en gîtes familiaux puis finalement le domaine sera mis en vente.

L'association vient d'éditer un ouvrage qui raconte de 1969 à 2019, la belle aventure humaine de Gayrargues et la forte relation amicale avec nombre de murataises et de muratais.

A lire à la bibliothèque municipale – A commander 15 € (hors frais d'envoi) à « Vie et Joie » 01 60 96 84 26 – www.vieetjoie.fr

Une nouvelle association



« Les Gais Rêveurs » viennent de se constituer en association dûment enregistrée en Préfecture avec un bureau constitué de Pascale VALETTE (Présidente), Didier PIASCO (Vice-Président), Jean-Claude GAYRAUD (Trésorier), Magali AZAM (Secrétaire), Gloria ROQUE (Trésorière Adjointe), Danielle DOUGADOS (Secrétaire Adjointe). Cette nouvelle association qui a pour ambition de contribuer à la dynamique du village de Murat-sur-Vèbre par l'organisation d'animations festives, culturelles et (ou) mettre en œuvre des manifestations au profit d'œuvres caritatives, souhaite le faire en complément des associations actuelles.

Siège social:

Chez M™ Valette Pascale - 60 Rue Saint-Jacques 81320 Murat-sur-Vèbre

Montant cotisation annuelle: 10 €

Rétrospective 2018





Etat civil

Ceux qui nous ont quittés : habitants, résidents des Adrets ou résidents occasionnels...

Décès (20)

- SARDA Jean-Pierre, le 12 janvier (Mirepoix)
- VIALA Henri, Denis, Paul, le 8 février (Les Adrets)
- MATHIEU Lucienne, Berthe, Amélie, le 8 février (Les Adrets)
- BERGUA Émilienne, épouse JALABERT, le 20 février (Boissezon-de-Masviel)
- PRADEL Odette, Louise, Augusta, épouse CASTELBOU, le 21 février (Les Adrets)
- ALAUX Paul, Marcel, le 24 février (Les Adrets)
- GARENO Marie, épouse AZAÏS, le 4 mars (Fontanilles)
- FABRE Denise, Yvette, épouse CARAYON, le 13 mars (Les Adrets)
- VIDAL André, Maurice, le 27 avril
- BARRAL Andrée, épouse JAÏS, le 9 mai (avenue des Lacs)
- MOULS Renée, Marie, épouse GUIBBAL, le 12 mai (Les Adrets)
- MILLAU Hortense, Ernestine, épouse BOUISSET, le 20 juin (Les Adrets)
- CASSAS Antoinette, Jeanne, épouse COUDOL, le 8 juillet (Les Adrets)
- BARTHES Francine, Marie, Félicie, épouse TERRAL, le 6 septembre (Les Adrets)
- JAMME Georges, Henri, Joseph, Marie, le 16 septembre
- PISTRE Marcel, le 17 septembre (Le Causse)
- ROQUES Henriette, Marie, épouse GAYRAUD, le 18 septembre (Les Adrets)
- CALMETTE Jean-Paul, le 20 novembre (Moulin-Mage)
- ALRAN Michel, Robert, René, le 2 octobre
- FARENO Josette. Elise. Marie. épouse SÈBE. le 2 novembre

Transcription de décès (7)

- GAVACH Michel, André, Lucien, le 8 janvier (Les Adrets)
- CARRIERE Jean, Sylvain, le 2 février
- KANELLOS Epamimontas, le 14 février (Les Adrets)

- MAS Giselle, Huguette, Andrée, épouse GAÉTA, le 10 mai
- RABAUD Madeleine, Joséphine, Marie-Thérèse, le 26 mai
- PRATMARTY Collette, Marcelle, épouse BOUYSSIER, le 30 juillet (Les Adrets)
- GRANIER Adèle, le 14 septembre

Ceux qui sont arrivés...

Naissances (7)

- MASSOT Laura, Elisabeth, Alice, le 17 janvier
- MILHAU Louna, Noëlle, Marie-Rose, le 6 février
- PUIG Simon, Maxime, Arnaud, le 26 février
- BORRACINO Ylana, Suzanne, Chantal , le 23 juillet
- BELUGOU Raphaël, Louis, le 16 août
- GRANIER Adèle, le 14 septembre
- VIALET Romy, Anna, Rose, le 28 septembre

Permis de construire

- 26 janvier : Commune de Murat-sur-Vèbre (Réhabilitation de l'ancienne mairie en Maison des Assistants Maternels) -Accordé
- 26 janvier : THOMÉE Corinne (Réhabilitation et restructuration de granges et étables en local professionnel destiné à la production de pain - La Fajole)
 Refusé
- 9 février : SÉBE Claude (Construction maison d'habitation 131 m² - La Métairie Neuve) - Accordé
- 12 mars : GFI VIII Domaine et Patrimoine (démolition totale d'une étable en ruine de 125 m² - Joucla) - Accordé
- 26 mars : GAEC ALARY (agrandissement stabulation de 160 m² Paillemalbiau) Accordé
- 16 mai : CCMLMHL (extension salle omnisport Bourg Murat) - Accordé
- 28 mai : GAEC des Longagnes (création fumière, agrandissement stockage foin, box à veau - Les Longagnes)
 - Accordé
- 31 juillet : JEAY André (Maison individuelle de 40 m² Puech Capel) - Accordé
- 2 novembre : TOWERCAST (pylône et parabole pour TV numérique - Camparnau) - Accordé
- 21 décembre : SABATHIER Éric (création restaurant et terrasse Les Argieuses) En cours
- 26 décembre : GUIBBERT Maxime MATEU Amandine (Construction d'une maison d'habitation avec garage – Condomines) - Accordé



Bonne année 2019

La cérémonie des vœux

Samedi 12 janvier, une nombreuse assistance avait honoré l'invitation de la municipalité pour les vœux 2019. Après la rétrospective imagée, le maire monta en tribune pour délivrer un panorama sur les projets locaux...

Une assemblée attentive

Merci aux murataises et muratais, à nos invités maires et élus des communes voisines, bénévoles de nos associations, Philippe FOLLIOT député et conseiller départemental, Brigitte PAILHÉ-FERNANDEZ conseillère départementale, de leur participation.

Une délégation de l'équipe municipale s'est rendue à la maison de retraite des Adrets vendredi 25 janvier pour présenter les vœux aux résidents et au personnel.



Un invité surprise : Le lieutenant-colonel Pierre Couve qui dirige le groupement de gendarmerie du Tarn et ses 468 militaires.





Et un grand merci aux bénévoles qui ont préparé cette manifestation (et c'est du boulot !)

Une soirée de rencontres et de convivialité



Du nouveau à la MJC en 2019

Cours de cuisine pour adultes et enfants dans la cuisine « nickel » de la salle du petit train.

Première session le mardi 5 mars : Enfants de 8 à 11 ans (10h30 - 12h), Enfants de 11 à 14 ans (13h30 - 15h30), Adultes et ados (16h - 18). Tarif : 10€/participant.

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre - Tèl.: 05 63 37 41 16 - Fax: 05 63 37 16 52 - Courriel: mairie.murat81@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : - Le lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 - Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h